

DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D121-2018

Séance du 13/12/2018 – Convocation du 27 novembre 2018

Compte rendu affiché le 17 décembre 2018

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Youcef BOUREZG, Jean-Jacques DUPERRAY, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Gilbert PETITJEAN, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Marine MATHEY, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA-PIRES, Marc GRAZIANA, Laurent BUFFARD, Jean-Claude FABRE, Annick PAKLOGLOU, Pascal NICOT, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Vincent VIVO.

Absents représentés

Claire LEBAHAR par Gisèle COIN ; Hélène SORREL-DUNAND par Guillemette DEBORDE ; Xavier LAURE par Alain GOJON ; Sylviane CARISSIMI par Pascal NICOT.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	26
Exprimés	26

Objet : Tarifs 2019 - Cimetière, occupation du domaine public, halte-fluviale et caution badges accès centre-ville

• **Tarifs cimetière :**

En avril 2018, les tarifs du cimetière avaient été revus suite à l'extension et les travaux réalisés. Pour l'année 2019, il est proposé de reconduire ces tarifs :

	2017	2018	2019
Concession 15 ans	305 €	320 €	320 €
Concession 30 ans	610 €	645 €	645 €
Concession 50 ans	910 €	965 €	965 €
Columbarium / Cavurne 15 ans	305 €	315 €	315 €
Columbarium / Cavurne 30 ans	610 €	630 €	630 €
Jardin du souvenir	Gratuité	Gratuité	Gratuité

• **Tarifs occupation du domaine public :**

Depuis 2015, les tarifs sont inchangés. Pour l'année 2019, il est proposé d'appliquer un taux d'inflation de d'augmenter les tarifs sur les constructions provisoires. Ainsi, les tarifs sont proposés comme suit :

	Unité	Périodicité	Seuil de facturation	Tarifs 2018	Tarifs 2019	Mode de facturation
Occupation du domaine public						
Échafaudages	Le m linéaire	Mensuelle	1 mois	10 €	10 €	Facturation par anticipation sur la base de la durée de l'arrêté.
Construction provisoire	par bungalow	Mensuelle	1 mois	210 €	20€/m ² jusqu'à 20m ² 30€/m ² au-delà	Facturation par anticipation sur la base de la durée de l'arrêté.
Emprise sur le domaine public dans le cadre d'un chantier	Le m ²	Mensuelle	1 mois	10 €	10 €	Barrière autre qu'échafaudage, facturation par anticipation sur la base de la durée de l'arrêté.
ouvrages et constructions provisoires ancrées au sol, non déjà soumises à redevance, tarif ou contrat avec la collectivité, et hors mobilier urbain des collectivités publiques	le m ²	Mensuelle	1 mois	5 €	5 €	facturation par anticipation sur la base de la durée de l'arrêté ou de la convention d'occupation
Divers voirie						
Élagages trottoirs	Le m linéaire	Unité		20 €	20 €	

- **Tarifs halte-fluviale :**

L'accès électrique de la halte fluviale ayant été équipé d'une clé, il est désormais possible de contrôler et de facturer son utilisation. Le tarif suivant est proposé pour l'année 2019 :

Stationnement halte-fluviale	Tarif forfaitaire jusqu'à 2 jours de stationnement	6€
	Chaque jour supplémentaire	3€
Caution clé		25€

- **Tarifs badges accès au centre-ville**

Il est proposé de reconduire en 2019 les tarifs en vigueur durant l'année 2018 pour les cautions des badges d'accès au centre-ville :

Badge borne automatique	25€
Clé "pompier"	15€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget communal,
- **ADOpte les tarifs communaux du cimetière, de l'occupation du domaine public, du stationnement halte-fluviale et des cautions de badges comme fixés ci-dessus pour l'année 2019,**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 13 décembre 2018
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après
- Dépôt en Préfecture le 16/12/2018
- Publication ou affichage le 16/12/2018
Valérie GLATARD, Maire.

